

## COMPTE RENDU CTL DU 10/02/2015

Le 10/02/2014, s'est tenu le Comité Technique Local (CTL) de la DRFIP 21 dont voici l'ordre du jour :

**Ordre du jour :**

**1 - Aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil physique ( pour avis )**

**2 - Budget : compte rendu d'exécution 2014 et prévisions 2015 ( pour information )**

**3 - Questions diverses.**

Seule la CGT Finances Publiques 21 a effectué une déclaration liminaire.

**1 - Aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil physique ( pour avis )**

Schéma retenu suite à la consultation des agents :

Document 1 - annexe 3			Nouveaux horaires applicables au 01/06/15	Horaires applicables pendant périodes d'échéances pour trésoreries mixtes et services à mission fiscale
Sites urbains CDFIP Installés sur des communes comptant plus de 10 000 habitants	DIJON	Direction - Banque Trésorerie Dijon Banlieue Amendes Trésorerie Dijon Municipale Trésorerie Dijon CHU Trésorerie de Chenôve	9h - 12h 13h30 - 16h sauf Mercredi 9h - 12h	TLJ : 9h - 12h 13h30 - 16h pour la trésorerie de Chenôve
	CHENOVE	Trésorerie OPAC de Dijon		
	DIJON	Palerie Départementale Palerie Régionale	9h - 12h 14h - 16h	structures non concernées
	BEAUNE	SIP SIE SPF PCE Trésorerie	8h30 - 12h 13h30 - 16h sauf Mardi et Jeudi 8h30 - 12h	TLJ : 8h30 - 12h 13h30 - 16h y compris la trésorerie de Beaune dès lors qu'elle est située au sein du CDFIP et qu'elle gère la caisse commune
	BOUDRONNEE	SIP SIE SPF CDIF PRS PFI PCE BDV	9h - 12h 14h - 16h	9h - 16h
Autres sites CDFIP Installés sur des communes comptant moins de 10 000 habitants	SEMUR EN AUXOIS	SIPE Trésorerie		
	MONTBARD	SIPE Trésorerie		
	CHATILLON	SIPE Trésorerie		
	AUXONNE	Trésorerie		
	GEVREY CHAMBERTIN	Trésorerie		
	IS SUR TILLE	Trésorerie		
	MIREBEAU	Trésorerie		
	NUITS ST GEORGES	Trésorerie		
	VENAREY LES LAUMES	Trésorerie		
	GENLIS	Trésorerie		
	NOLAY	Trésorerie		
	POUILLY EN AUXOIS	Trésorerie		
	SEURRE	Trésorerie		
	VITTEAUX	Trésorerie		
dont structures d'au plus 3 agents	FONTAINE FRANÇAISE PONTAILLER SUR SAONE RECEY SUR OURCE SAULIEU SELONGEY SOMBERNON ST JEAN DE LOSNE	Trésorerie Trésorerie Trésorerie Trésorerie Trésorerie Trésorerie Trésorerie	de 8h30 à 12h de 9h à 12h15	de 8h30 à 12h et de 14h à 16h ( sauf trésoreries SPL ) et de 14h à 16h

**S'agissant des périodes d'échéance, déterminées au niveau local à 45 jours par an, il est proposé de les définir comme suit :**

- ◆ période de 15 jours ouvrés : campagne déclaration IR,
- ◆ période de 10 jours ouvrés : avant l'échéance des avis IR,
- ◆ période de 10 jours ouvrés : avant l'échéance des avis TH,
- ◆ période de **10 jours ouvrés**: avant l'échéance des avis TF.

Enfin, pour tenir compte de la campagne IR proche de la date du 1er avril 2015, il est proposé de différer la mise en œuvre de ces modifications au **1er juin 2015**.

Cet aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil physique fait suite à la circulaire du 22/10/2014. Il s'agit de la 1ère phase d'une réflexion sur l'accueil pluriel (physique, téléphone, internet, balf...) en cours à la DGFIP.

Par conséquent, l'accueil téléphonique reste inchangé pour le moment...

**L'aménagement des horaires d'ouverture des guichets dans le cadre des nouvelles dispositions nationales poursuit trois objectifs :**

- ◆ simplifier et harmoniser la réglementation en la matière, en renforçant les marges de manœuvre des directions selon les réalités locales ;
- ◆ améliorer les conditions de vie au travail des agents à l'accueil et renforcer leur sécurité ;
- ◆ fiabiliser l'information du public en harmonisant les horaires d'ouverture sur un même site.

**Ces objectifs ne sont pas cohérents. En effet, nous avons indiqué à la Direction que ces aménagements ne vont que très peu améliorer les conditions de vie au travail des agents à l'accueil et ne renforceront pas leur sécurité** (difficultés à « refouler » les contribuables chaque midi, affluence plus importante sur un temps d'ouverture réduit...).

**Ces changements interviennent essentiellement pour gérer les conséquences de la pénurie de personnel.**

Nous avons aussi évoqué les difficultés qui seront rencontrées à la sortie de la cantine des personnels extérieurs (la Direction évoque un nombre de 40 personnes en moyenne, ce qui nous paraît sous évalué !)

**Les mesures d'accompagnement prévues :**

Après le passage en CTL, l'information des usagers sera assurée par le biais des médias locaux, l'affichage à l'accueil, la mise à jour des messages des autocommutateurs et serveurs vocaux interactifs. Elle sera également relayée dans les mairies, auprès des organismes sociaux et partenaires habituels.

Au préalable, un arrêté préfectoral aura été pris et publié au recueil des actes administratifs aux fins d'affichage dans les locaux des services concernés.

Les référentiels TOPAD et NOMINOE seront mis à jour pour prise en compte dans la rubrique « contacts » du site internet « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ». En effet, ce site constituera désormais la modalité d'accès privilégiée des usagers de la DGFIP pour les cas les plus simples, lesquels sont aussi les plus nombreux.

Dans cet esprit, les horaires d'ouverture des services ne seront plus mentionnés sur les principaux documents adressés en masse à nos usagers. Ils renverront au site « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) » qui présentera une information à jour des horaires d'ouverture. Cette évolution est mise en œuvre dès le 1er acompte à l'impôt sur le revenu au titre de l'année 2015.

**Un bilan sera effectué dans un an. Affaire à suivre !!!**

**Vote : Une OS n'a pas pris part au vote ; les autres OS se sont abstenues.**

## **2 - Budget : compte rendu d'exécution 2014 et prévisions 2015 ( pour information )**

### **Le nouveau cadre budgétaire au niveau local**

#### **Un BOP national unique**

Dans le cadre de la démarche stratégique, un groupe de travail a étudié les modalités d'un changement de cartographie budgétaire pour la DGFIP, et a conclu sur la pertinence de revoir l'organisation actuelle en passant à un BOP national unique dès la gestion 2015.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la DRFiP qui était antérieurement responsable de BOP (RBOP) est désormais responsable d'unité opérationnelle (RUO) d'un BOP unique relevant du niveau de l'administration centrale.

Nous avons regretté la baisse de 5,8 % du budget 2015 (comme en 2014).  
(Voir détails dans les documents du CTL)

### **Questions diverses**

#### **PCRP (Pôle de Contrôle de Revenus du Patrimoine)**

Suite à la circulaire du 11/12/2014, il est prévu de regrouper dans un même service les cellules CSP des SIP (Dijon Sud, Nord et Beune), BFI... pour créer un pôle à compétence départementale.

Actuellement, la Direction a demandé aux chefs de services de lister les missions de chacun.

Pour mettre en place officiellement ce service au 01/09/2015, il aurait fallu un CTL sur ce sujet en janvier 2015 pour permettre aux agents de participer au mouvement de mutation national.

C'est donc une pré-figuration de ce service qui devrait être mise en place au 01/09/2015.

#### **Formations**

Suite au déploiement de Windows7, il existe des aides en ligne, et des e-formations seront prévues en 2015 pour les logiciels Liboffice (writer, calc, ...). Un raccourci devrait être mis en ligne sur Ulysse21.

#### **Courrier**

Suite à la mise en place de l'affranchissement industriel, le délai d'acheminement des courriers est en moyenne de 6 jours (2 ou 3 envois par semaine sont prévus, en fonction du nombre).

#### **Dégagement des fonds**

Dans le cadre Vigipirate, la sécurité est accrue.

#### **Don de congés**

Suite à la loi du 9 mai 2014, le don de congés est possible dans la fonction publique. La publication au journal officiel et donc l'application de cette mesure sont en attente.

#### **Parking Place de Banque**

La Direction prend note que certaines places sont difficiles d'accès, et prendra les mesures qui s'imposent.

### **Salle de pause Boudronnée**

Les travaux de rafraîchissement de la salle de pause de la Boudronnée ont commencé.

### **Temps partiel**

La suppression d'un temps partiel n'est possible que s'il y a nécessité de service justifiée.

Le changement de modalités de temps partiel n'est possible qu'avec accord entre responsable de service et agents.

### **Pont naturel**

A la demande de plusieurs agents, nous avons réitéré notre souhait de fermer les services le 15 mai 2015.

La Directrice a refusé. A suivre ...

### **Communication**

Un mail « tous agents » pourrait parfois être utilisé plutôt qu'un mail au seul chef de service qui est chargé de faire suivre ... (exemples minute de silence le jeudi 8 janvier 2015, manifestation des agriculteurs en 2014, ...)

### **Souffrance au travail**

**Nous avons à nouveau informé notre Direction sur la souffrance au travail. En effet, nous avons été alertés par des agents qui subissent des conditions de travail difficiles et de fortes pressions hiérarchiques (que l'on peut qualifier de harcèlement). Nous espérons que la Direction va prendre en considération ces situations préoccupantes.**